



PROJET DE PROCES-VERBAL

COMITÉ EXÉCUTIF

Mercredi 6 juillet 2022 | 09h00 – 12h00

1. Accueil et présentations

Le Président Emiel Brouckaert a souhaité la bienvenue à tous les participants à la réunion et a remercié tout particulièrement le Directeur de la DG MARE, Fabrizio Donatella, pour avoir assisté à la réunion en personne. Des excuses ont été reçues de Bruno Dachicourt (ETF) avant la réunion. Le point 3 de l'ordre du jour a été remplacé par "Dialogue avec la DG MARE", étant donné que les membres ont eu l'occasion de prendre connaissance des travaux du Groupe des États Membres des Eaux Occidentales Septentrionales la veille lors de la réunion du Groupe de Travail Horizontal.

Les points d'action de la précédente réunion (16 mars 2022, virtuelle) sont les suivants :

1	Le Secrétariat rédigera une lettre sur la crise du carburant pour approbation par le ComEx (procédure d'urgence). La lettre devrait être envoyée à la Commission avant la fin de la journée.
	Lettre envoyée le 16 mars et réponse reçue le 18 mars.
2	Le Groupe de Rédaction d'Avis sur la PCP rédigera la réponse au questionnaire de M. Mato qui sera transmise d'ici la fin du mois. Le Secrétariat assurera le suivi de ce sujet afin que le ComEx soit tenu informé de toute action ultérieure nécessaire.
	Réponse au questionnaire de M. Mato envoyée le 4 avril.
3	Inter-CC du 29 avril : Le Secrétariat soumettra les points inscrits à l'ordre du jour à la Commission, y compris : DCSMM, suivi de la Directive SUP et de l'initiative FFL, suivi de l'avis Multi-CC sur l'économie bleue. Les membres sont invités à envoyer d'autres suggestions au Secrétariat avant la fin du mois de mars.
	Liste des sujets pour l'Inter-CC envoyée à la COM le 11 avril.
4	Mise en place d'un GRA sur les rapports PCP.
	Les manifestations d'intérêt sont attendues en juin 2022. Le travail de ce GRA commencera en septembre.
5	Poursuite de la campagne d'adhésion
	Mise à jour au point 6 de l'ordre du jour
6	Cadre d'évaluation de la transparence sur les avis à mettre à l'ordre du jour du MIAC.
	Examiné lors du MIACO de juin.

M. Brouckaert a ensuite invité les Présidents des Groupes de Travail à prendre la parole et à présenter les points d'action qui seront proposés à l'approbation du Comité Exécutif :



Points d'action Groupe de travail 1 - Mer d'Irlande

1	Le Secrétariat partagera les réponses écrites du vice-président de l'ACOM aux questions en suspens de la réunion
2	Les membres doivent envoyer au Secrétariat leurs commentaires sur les avis et recommandations du CIEM à inclure dans les avis sur les possibilités de pêche
3	Le Secrétariat partagera l'outil d'identification des étranglements 2022 suite à une mise à jour sur les exemptions sur les mesures techniques pour que les membres fournissent des commentaires sur la préparation des avis d'alimentation par le FG LO
4	Le groupe de travail examinera les mesures de prises accessoires en place pour le merlan dans la pêcherie de langoustine et prendra contact avec le groupe multipartite pour avancer sur la question.

Points d'action Groupe de travail 2 - Mer Celtique & Ouest de l'Ecosse

1	Les membres enverront au Secrétariat leurs commentaires sur l'avis du CIEM et leurs recommandations sur les questions à inclure dans l'avis sur les possibilités de pêche.
2	Le Secrétariat transmettra les recommandations formulées par le CC pour les stocks pélagiques (PELAC) sur la grande argentine pour commentaires (si nécessaire, un groupe de réflexion conjoint se réunira pour en discuter). Une fois approuvées par le GT, elles seront intégrées dans l'avis sur les possibilités de pêche.
3	Le Groupe de Travail examinera le projet d'avis sur les Mesures Techniques en Mer Celtique d'ici le lundi 11 juillet.
4	Le Secrétariat partagera l'outil d'identification des stocks à quotas limitants "choke" 2022 après une mise à jour des exemptions sur les mesures techniques pour que les membres puissent apporter leurs commentaires afin de contribuer à la préparation de l'avis par l'OD du GD.
5	Le Secrétariat contactera le CC pour les stocks pélagiques (PELAC) et le CC SUD afin de connaître l'état d'avancement des travaux sur les EMV et l'accès aux eaux profondes.

Points d'action Groupe de travail 3 - Manche

1	Les membres enverront au Secrétariat leurs commentaires sur l'avis du CIEM ainsi que leurs recommandations sur les points à inclure dans l'avis sur les Possibilités de Pêche.
2	Reprise des travaux du GD sur le bar. Le Secrétariat enverra un courriel aux précédents membres ainsi qu'aux membres potentiels.
3	Les membres examineront les avis sur le bulot et la coquille Saint-Jacques afin de déterminer si des mises à jour sont nécessaires avant la soumission à la COM début septembre.
4	Le Secrétariat communiquera l'outil 2022 d'identification des stocks à quotas limitants "choke" après une mise à jour concernant les exemptions sur les mesures techniques, pour que les membres puissent faire part de leurs commentaires en vue d'alimenter la préparation des avis par le GD sur l'OD.



Points d'action Groupe de Travail Horizontal

1	Proposition du Groupe de Travail Horizontal au ComEx de sous-traiter Michael Keatinge pour qu'il travaille sur ce sujet à l'avenir afin de poursuivre la mise à jour de l'outil.
2	Le Secrétariat écrira au groupe consultatif sur les ERM pour demander que sa participation soit prise en compte et pour expliquer le rôle et l'intérêt du CC EOS.
3	Le Secrétariat demandera au Président du MAC et au Secrétariat du CC pour les stocks pélagiques de fixer la prochaine date du forum Inter-CC sur le Brexit.
4	Le problème concernant la demande spécifique de réglementation écossaise doit être maintenu à l'ordre du jour du CC EOS.
5	Proposition pour le Secrétariat de lancer l'organisation d'un atelier sur la gestion des raies similaire à celui du Groupe de Discussion de la CE en 2017.
6	Le Secrétariat contactera les membres du Groupe de Discussion sur le Contrôle pour savoir s'ils souhaiteraient assumer la fonction de Président.
7	Le Secrétariat organisera la prochaine réunion du Groupe de Discussion sur l'Aspect Social en septembre 2022, en mettant l'accent sur la finalisation des TdR.
8	Le Secrétariat contactera le CC Mer du Nord en vue d'établir un Groupe de Discussion sur le Tourteau afin d'examiner les travaux existants et d'émettre un avis sur les mesures de gestion potentielles.
9	Le Secrétariat communiquera le lien et l'enquête de Mindfully Wired Communications sur l'outil de pêche en ligne.
10	Le Secrétariat lancera la mise en place d'un Groupe de Discussion sur l'Outil de Pêche en Ligne pour aider à la mise au point du prototype.

2. Discours d'ouverture - Fabrizio Donatella (Directeur, MARE C)

Suite à sa nomination l'année dernière, le Directeur M. Donatella avait rejoint virtuellement les membres du Comité Exécutif du CC EOS en septembre 2021 pour un premier dialogue. M. Brouckaert a exprimé sa gratitude à M. Donatella au nom de tous les participants pour sa participation en personne à Gand afin de poursuivre les discussions avec le CC.

Avant de donner la parole à M. Donatella, M. Brouckaert a présenté un certain nombre de sujets importants pour les échanges entre le CC EOS et la DG MARE. Il a fait référence aux négociations entre l'UE et le Royaume-Uni, ainsi qu'à la récente communication de la Commission intitulée "Vers une pêche plus durable dans l'UE et orientations pour 2023". Le travail de la Commission concernant le rapport sur le fonctionnement de la Politique Commune de la Pêche (PCP) est également d'un grand intérêt pour le CC, qui a répondu à la fois à la consultation de la DG MARE et au questionnaire du MPE Mato. L'étude récemment publiée sur la régionalisation est également liée à cet exercice. Enfin, il a mentionné l'acte d'exécution concernant l'accès aux eaux profondes et la création de zones d'Écosystèmes Marins Vulnérables.

M. Donatella a remercié le CC pour l'invitation et a souligné l'importance de la participation de la DG MARE en personne. Se référant aux points d'action présentés au début de la réunion, il a été impressionné par les résultats des Groupes de Travail sur les principaux sujets sensibles. *"Il est vital de maintenir ce niveau d'interaction avant la publication des recommandations des CC. Nous avons une relation contractuelle, mais je pense qu'elle va en fait bien au-delà et qu'il est important pour nous d'être conscients des problèmes et des préoccupations. La Commission doit s'assurer que nous maintenons et améliorons cette coopération avec les CC"*, a-t-il déclaré.



M. Donatella a souligné que le CC EOS a été l'un des CC les plus actifs tout en étant au milieu de la tempête, faisant référence au Brexit comme un véritable bouleversement dans les EOS. Il a salué les nombreux exercices dans lesquels le CC s'est engagé, tels que la consultation sur le fonctionnement de la PCP. À cet égard, il a souligné que l'événement avec les parties prenantes organisé le 10 juin 2022 n'était pas l'exercice final. Le rapport sera publié d'ici la fin de l'année, ce qui permettra de faire avancer les questions mises en évidence dans la consultation. Cependant, il n'est pas destiné à déclencher une réforme législative et il ne s'agit pas d'une évaluation de la politique. Avec ce rapport, la DG MARE vise à mettre en évidence les aspects qui fonctionnent et ceux qui ne fonctionnent pas, afin de répondre aux objectifs, aux préoccupations et aux défis de la PCP. Il a également ajouté que tout le monde aura la possibilité de s'exprimer sur la question de la mise en œuvre de la PCP. La Commission espère encourager la poursuite du débat et envisage des options pour une voie à suivre, car une quantité incroyable d'éléments et de pistes de réflexion importantes ont été reçus à la suite de la consultation. *"Il ne s'agit pas d'un exercice isolé, mais plutôt d'une approche dans laquelle nous sommes tous impliqués afin de garantir que notre PCP continue d'être adaptée à l'avenir"*, a ajouté M. Donatella.

En ce qui concerne les relations entre l'UE et le Royaume-Uni, M. Donatella a reconnu que les parties prenantes, et en particulier celles des EOS, sont fortement touchées par la mise en œuvre de l'Accord de Commerce et de Coopération (ACC). *"En même temps, c'est vous qui nous guidez dans notre travail sur ce sujet"*, a-t-il assuré. Selon lui, la pêche ne doit pas être prise en compte de manière isolée, mais dans le cadre de la relation globale avec le Royaume-Uni au titre de l'ACC. À cet égard, l'un des éléments clés a été le développement du Comité Spécialisé de la Pêche qui est devenu de plus en plus important lorsqu'il s'agit d'aborder des questions qui ne peuvent être traitées lors des consultations sur les Possibilités de Pêche, qui n'ont lieu qu'une fois par an. Le CSP peut être réuni à différents moments de l'année, ce qui permet d'inscrire à l'ordre du jour des questions qui ne sont pas toujours faciles à traiter, comme les mesures techniques et les espèces hors quota (EHQ). Il estime qu'il est important de se concentrer sur la façon dont ce forum peut être utilisé au mieux dans une relation de plus en plus dynamique.

M. Donatella a mentionné deux aspects majeurs sur lesquels la Commission travaille actuellement. Le premier est le plan de rejet dans les EOS. Le Groupe des États Membres (GEM) des EOS a soumis sa Recommandation Commune, qui a été examinée par le CSTEP. Les services juridiques de la DG MARE examinent actuellement le rapport du CSTEP avant de fournir un retour au GEM. Il a ensuite évoqué l'acte d'exécution en cours de préparation sur les EMV et l'accès aux eaux profondes. Le règlement sur l'accès aux eaux profondes contient une obligation de définir et de revoir les fermetures d'accès aux eaux profondes dans le cadre d'un exercice annuel. Il s'agit d'une tâche extrêmement difficile et complexe et la DG MARE s'engage à maintenir une relation continue et active avec toutes les parties prenantes dans le processus actuel et futur. Il a informé les participants qu'une réunion est organisée le 26 juillet avec le CIEM, ce qui permettra d'avoir un échange sur les avis récurrents du CIEM sur les EMV dans les eaux de l'UE, y compris la collecte de données. M. Donatella a souligné l'importance de la qualité des données dans cette discussion, car il est essentiel que les parties prenantes aient toutes la même compréhension et la même approbation de la base utilisée par le CIEM pour fournir son avis, qui est attendu pour la fin du mois d'octobre. Une autre réunion avec les parties prenantes sera organisée par la suite. La Commission a l'intention d'accélérer le processus d'adoption de l'acte d'exécution.

M. Donatella a conclu son discours en soulignant l'engagement de la DG MARE à assister aux réunions du CC : *"Nous ferons de notre mieux pour participer à vos discussions. Je vous assure que le maintien et l'amélioration des relations avec vous est notre priorité absolue"*.

Le Président a remercié M. Donatella et a invité les participants à poser leurs questions.

Jean-Marie Robert a apprécié d'avoir de nouvelles informations concernant la réunion sur l'accès aux eaux profondes qui aura lieu le 26 juillet, ainsi que la discussion sur la qualité des données. Il estime que deux autres aspects sont à prendre en compte : la proportionnalité et le manque de précision. Selon lui, la méthode proposée permet d'établir que l'identification d'une zone spécifique, quelle que soit sa taille, peut déclencher la fermeture d'une zone plus large. Il est nécessaire d'être plus précis afin de mieux cibler les zones qui doivent être protégées par une analyse détaillée avant d'établir une fermeture. Il a ensuite souhaité en savoir plus sur le projet d'acte d'exécution qui doit être validé par la Commission, car le calendrier et la date limite d'adoption ne sont pas clairs. Il a insisté sur le fait que cela est vital pour laisser suffisamment de temps aux pêcheurs pour se préparer. M. Robert a également demandé si la Commission pouvait se charger de distribuer des documents opérationnels et géographiques pouvant être intégrés dans les journaux de bord, afin que les pêcheurs puissent respecter les zones fermées. À ce jour, le projet d'acte d'exécution contient de longues annexes qui sont très difficiles à intégrer dans les journaux de bord. Enfin, il a posé une question juridique concernant le projet d'acte d'exécution, car certains carrés maritimes ont vocation à être fermés au-dessus de 400m, alors que la réglementation stipule que les fermetures d'EMV ne doivent être mises en œuvre qu'à une profondeur supérieure à 400m.

M. Donatella a répondu que la DG MARE a reçu la confirmation que la proposition de la Commission est conforme aux dispositions du règlement sur l'accès aux eaux profondes. Ces limites pourraient être affinées, mais la Commission a repris le scénario 2.1 de l'avis du CIEM dans sa proposition, afin d'obtenir le meilleur compromis entre la mise en place des EMV et la garantie des activités de pêche. Des zones tampons sont prévues par le règlement et seront comprises dans les zones protégées. La réunion avec le CIEM en juillet donnera une nouvelle occasion de discuter des points de la proposition. En ce qui concerne le calendrier, la Commission a notifié la proposition au Royaume-Uni avec un délai de réaction allant jusqu'à début septembre. Suite aux réactions du Royaume-Uni, la Commission adoptera la proposition selon la procédure habituelle.

M. Donatella a ensuite expliqué que la transposition opérationnelle des données sera mise en œuvre par les autorités des EM en charge des questions de contrôle. La DG MARE a également publié des cartes qui peuvent être utilisées, et elle est en contact permanent avec les autorités des EM pour s'assurer que les opérateurs seront en mesure d'identifier les zones avec précision.

Sean O'Donoghue a remercié M. Donatella pour sa disponibilité envers les parties prenantes et a rejoint les arguments de M. Robert sur les EMV. En particulier, il estime que la qualité des données est un problème important, et que les conséquences involontaires de certains scénarios n'ont peut-être pas été comprises par la Commission. Selon lui, il convient d'organiser une discussion technique lors de la réunion du CIEM. Il a ensuite évoqué la situation d'urgence sans précédent dans laquelle se trouve le secteur en raison des effets conjugués du Brexit, de la pandémie et maintenant de la crise ukrainienne. Il reconnaît que la Commission en est pleinement consciente, mais en même temps, il est essentiel de maintenir la contrainte sur les États membres pour qu'ils indemnisent le secteur afin d'assurer la viabilité des activités de pêche et la fourniture de produits de la mer issus de la pêche européenne. Concernant le Brexit et la mise en œuvre de l'ACC, M. O'Donoghue a souligné qu'il n'a pas été possible de réaliser une étude des impacts socio-économiques avant la signature de l'ACC. Par conséquent, une évaluation a posteriori des conséquences du Brexit devrait être réalisée de toute urgence. M. O'Donoghue a également mentionné l'exercice de rapport sur la PCP. Selon lui, si l'exercice a une portée limitée, comme l'a expliqué M. Donatella, des changements législatifs inévitables sont nécessaires. Les parties prenantes considèrent que ce rapport établit le cadre de ces changements. Il a également commenté le travail du Forum Inter-CC sur le Brexit au regard des

relations entre l'UE et le Royaume-Uni. *"Nous ne voulons pas être consultés après coup, nous voulons participer à l'événement"*, expliquant la motivation derrière la création de ce Forum. Enfin, M. O'Donoghue s'est dit surpris que le Brexit n'ait pas été mentionné dans la communication sur les Possibilités de Pêche 2023, malgré son impact important sur le secteur. Il a souligné le besoin urgent de faire concorder le rapport du CSTEP sur l'état de la flotte de l'UE avec l'avis scientifique sur les Possibilités de Pêche, car le premier fournit des informations avec deux ans de retard par rapport à l'année pour laquelle l'avis scientifique est donné. Le CSTEP doit fournir des informations et des prévisions plus fiables.

M. Brouckaert a demandé des précisions sur la façon dont M. Donatella perçoit le lien entre le chapitre sur la pêche et l'ACC dans son ensemble.

Patrick Murphy a remercié la Commission de prendre acte des difficultés engendrées par la crise du carburant et a souligné que l'action des gouvernements nationaux pour fournir une aide en appliquant l'article 26 2.2 est vitale pour empêcher la mise en péril du secteur. *"Il est impossible de demander aux pêcheurs de prendre la mer, compte tenu de ce qu'ils risquent déjà et des investissements qu'ils ont réalisés, lorsqu'ils savent que la rémunération de leurs prises ne couvrira pas les frais de fonctionnement de l'opération"*.

Il a ensuite exprimé ses inquiétudes suite à la présentation de l'avis du CIEM pour 2023 concernant les changements mis en œuvre sur le montant des rejets qui sont pris en charge, ce que cela signifie pour les quotas de l'année prochaine et comment cela alimente la modélisation. *"Le montant des réductions de quotas et leur effet sur les rejets seront-ils pris en compte lors de la fixation des quotas l'année prochaine ?"*, s'est-il interrogé.

M. Donatella a répondu que la Commission a pu agir rapidement à la fois sur la pandémie et la crise ukrainienne grâce à la législation en place, la PCP, démontrant que celle-ci est adaptée à son objectif. *"Pour ceux qui participent à des négociations avec des tiers, le seul texte législatif sur la pêche qui contient des objectifs clairs est la PCP"*. Il a expliqué que cela fournit un éventail d'options pour décider des Possibilités de Pêche pour les stocks qui ne disposent pas d'avis sur le RMD, ce qui est important car cela permet d'éviter d'entamer des discussions qui seraient source d'instabilité.

M. Donatella a convenu que le Forum Inter-CC sur le Brexit représente un progrès extrêmement positif pour anticiper les questions à aborder. Il a également pris note du commentaire sur la nécessité d'une évaluation d'impact. S'agissant de la pêche dans l'ACC, d'un point de vue opérationnel, la Commission s'intéresse à la pêche pour traiter des questions d'intérêt commun. *"Il n'y a pas beaucoup de types de politiques dans l'ACC où il y a autant d'intérêt commun à développer la coopération pour améliorer les relations et garantir que les activités économiques continuent à fonctionner"*, a-t-il expliqué. Le fait que l'UE soit obligée de travailler en permanence avec le Royaume-Uni sur la question de la pêche permet également de maintenir un lien vivant. La pêche est également un indicateur clé du fonctionnement de l'ACC, selon M. Donatella, dont l'expérience personnelle montre que *"lorsqu'on a affaire à un partenaire difficile, la pêche est une excellente occasion de maintenir l'interaction et la communication, comme je l'ai constaté dans de nombreuses régions du monde"*.

En ce qui concerne la crise énergétique, il a assuré les participants que la Commission suit cette question de très près et qu'elle examine toutes les informations fournies par les États membres. Il a également répondu au commentaire relatif à la qualité des données sur la mise en œuvre des EMV, soulignant que la réunion vise à examiner la qualité et la fiabilité des données. Ce sera également l'occasion pour les parties prenantes et les EM de soulever des questions concernant la mise en place des EMV.

John Lynch a souligné que le Brexit a entraîné des changements fondamentaux dans la dynamique

des accords de pêche en Europe, qui devraient être pris en compte dans le rapport de la PCP. La Commission devrait avoir une approche flexible du rapport et de la manière dont les changements législatifs pourraient être envisagés.

M. Donatella a expliqué que la Commission ne peut s'engager à aucun changement et que la question du Brexit est toujours en cours de digestion. L'ensemble de la chaîne d'approvisionnement a été affecté, en particulier en Irlande où le Brexit a créé des problèmes du point de vue de la logistique et des zones de pêche. Le sujet de l'évaluation d'impact est clair mais devrait être examiné dans un débat séparé. Le rapport sur la PCP est une obligation légale et la Commission ne peut pas isoler la question du Brexit. *"En même temps, cela mériterait un débat d'une autre nature, car la mise en œuvre de l'ACC ne concerne pas la législation, mais la manière dont nous nous engageons dans un nouvel environnement dans les EOS et en mer du Nord"*, a-t-il conclu.

ACTION : Suite au dialogue avec le directeur Donatella, les membres sont invités à envoyer des questions supplémentaires au Secrétariat qui les transmettra ensuite à M. Donatella.

ACTION : Les répercussions du Brexit sur le fonctionnement de la PCP seront examinées séparément de l'exercice de rapport sur la PCP par la DG MARE. Ce sujet pourrait être pris en compte dans les TdR du GRA sur la PCP qui sera bientôt créé. La liste des thèmes de la consultation sur le rapport de la PCP fournie par le directeur Donatella dans son allocution servira de base aux TdR du GRA.

3. Dialogue avec la DG MARE : Etat des lieux de l'ACC et du CSP

Le Président a présenté le sujet en expliquant que le Groupe de Travail d'Experts (GTE) du CSTEP 22-04 sur les espèces hors quota s'est réuni virtuellement en mai et que le CC EOS avait proposé des membres pour observer suite à une demande de la Commission faite lors de la réunion du Groupe de Travail 3 en mars. Comme il était trop compliqué d'accueillir des observateurs dans ce cas, Ralf Doering (Institut Thuenen, Allemagne), en tant que Président de ce GTE, a proposé de présenter les résultats préliminaires de cette réunion aux membres du CC EOS afin d'identifier si le CC pouvait apporter son aide dans les travaux futurs sur ce sujet, et dans quelle mesure. M. Brouckaert a également souhaité la bienvenue à Ana Leocadio, DG MARE, qui travaille sur les EHQ dans le contexte du CSP et l'a invitée à prendre la parole.

Mme Leocadio a remercié le CC EOS pour cette invitation à participer à la réunion et a donné une brève introduction sur le sujet, expliquant que les EHQ étaient traditionnellement gérées principalement par des approches nationales, régionales et parfois très localisées. Cependant, l'UE s'est maintenant engagée avec le Royaume-Uni, comme indiqué dans l'ACC, à gérer conjointement les stocks partagés, y compris les EHQ. Ces dernières doivent être spécifiquement abordées en mettant au point des stratégies de gestion pluriannuelles afin de garantir une gestion des ressources plus efficace et plus durable. Les deux parties ont convenu d'une date butoir au 31 juillet 2022, et les progrès réalisés seront examinés lors de la réunion du CSP du 20 juillet. Selon Mme Leocadio, il reste encore beaucoup de travail de fond à accomplir et elle a particulièrement insisté sur la nécessité de développer une base de preuves solide. À cet égard, la demande adressée au CSTEP pour la création d'un Groupe de Travail sur les EHQ n'est que la première d'une longue série, puisque d'autres GT seront prévus à partir de 2023. Mme Leocadio a ajouté que les deux parties ont convenu de la nécessité de disposer d'un cadre d'approche global, comprenant des objectifs et des principes clairs, qui servira de base à l'élaboration de stratégies de gestion. Ce cadre sera appliqué à une stratégie pilote.

Elle a conclu en exprimant que la Commission salue le Forum Inter-CC sur le Brexit, qui s'est déjà

révélé être un espace très efficace de communication et de coordination.

M. Doering a pris la parole et a présenté les conclusions du GTE du CSTEP 22-04 sur les espèces hors quota (les diapositives sont disponibles [ici](#)). Le rapport de la réunion n'a pas encore été publié, mais le CSTEP l'a déjà remis à la DG MARE.

M. Doering a mentionné les Règles de Procédure du CSTEP, étant donné que les GTE sont organisés dans les cas où la demande ne peut pas être satisfaite par la session plénière elle-même (par exemple, beaucoup de données à analyser). Les observateurs sont généralement autorisés à participer au GTE, mais la DG MARE et le(s) Président(s) peuvent décider de la forme sous laquelle la participation des observateurs est possible. Dans de nombreuses réunions, les observateurs se contentent d'observer sans jouer de rôle actif, tandis que dans certaines réunions, leur rôle peut être plus actif.

Il a ajouté que le sujet des EHQ était particulièrement intéressant en raison de la contribution aux discussions en cours. La base d'information est faible pour de nombreux stocks car les EHQ ne sont généralement pas au centre des décisions de gestion des pêches au sein de l'UE. Cependant, ces espèces sont importantes pour de nombreuses flottes de l'UE et notamment pour les pêches à petite échelle. *"Les stratégies à long terme peuvent représenter une approche intéressante pour donner plus de priorité aux EHQ et, en période de changement climatique, certaines espèces pourraient prendre davantage d'importance à l'avenir"*, a-t-il ajouté. Le CSTEP travaillera sur la base de connaissances via la compilation de données, et sur des propositions de stratégies à long terme si la DG MARE le demande. Il est prévu que l'effort se concentre sur des zones et des espèces spécifiques lors du prochain GTE.

M. Doering a souligné que le CSTEP considère que la contribution du CC concernant les approches de gestion spécifiques dans des domaines particuliers est très précieuse. Il existe également la possibilité pour les CC de proposer des stratégies pluriannuelles pour les EHQ. La contribution des experts doit être renforcée car de nombreuses mesures de gestion sont uniquement des réglementations nationales dans les eaux côtières. Il a souligné qu'une approche de co-gestion, telle que mentionnée dans le rapport, semble être l'une des meilleures approches à utiliser pour gérer les EHQ.

Enfin, il a mentionné que le prochain GTE devrait avoir lieu le plus tôt possible en 2023 (trois premiers mois de l'année). Il n'est toutefois pas certain que cela soit possible. Le CC EOS sera tenu informé des échanges avec les observateurs, qui seront probablement limités à deux sessions maximum. Il a conclu que le CC pourrait se concerter avec la DG MARE pour savoir s'il peut soumettre des propositions de stratégies à long terme ou de mesures de gestion spécifiques pour certains EHQ dans certaines zones. Cela pourrait constituer une contribution à la prochaine réunion du GTE du CSTEP.

ACTION : Une fois que le rapport du CSTEP sur les EHQ sera disponible, il devra être examiné par le CC EOS et le Forum Inter-CC sur le Brexit pour décider des avis à donner sur les questions concernant un seul CC ou plusieurs.

ACTION : Le ComEx a approuvé la lettre conjointe des CC sur la participation des parties prenantes au CSP, préparée par le Forum Inter-CC sur le Brexit.

M. O'Donoghue a souhaité savoir si l'UE et le Royaume-Uni partagent la même compréhension de l'engagement en matière d'EHQ, car il semble y avoir une interprétation différente en termes d'efforts déployés.

Mme Leocadio a répondu que l'ACC contient deux éléments principaux sur les EHQ. Le premier concerne l'accès aux eaux, qui devrait être basé sur l'activité de pêche moyenne dans les eaux de

l'autre partie, en tenant compte de la période de référence 2012 - 2016. Les parties ont convenu de fixer un tonnage global pour l'accès aux eaux, mais cette mesure n'est pas appliquée actuellement. *"Les parties ont convenu de s'engager davantage dans le développement de ces stratégies pluriannuelles. Il y a en effet une distinction entre l'exercice effectué lors des consultations précédentes concernant ces limites de tonnage pour l'activité de pêche dans les eaux de l'autre partie et le développement des stratégies, où nous mettons en avant une approche à moyen/long terme pour la gestion des EHQ"*, a expliqué Mme Leocadio.

Dimitri Rogoff a estimé que l'approche globale ne doit pas être basée sur le tonnage. Il ne faut pas oublier l'importance sociale de ces activités de pêche. *"Nous devons avoir un plan de gestion pour la coquille Saint-Jacques et le bulot dans les eaux de l'UE, ainsi qu'en dehors des 12 milles, avec des mécanismes plus réactifs en place"*. M. Rogoff a souligné que la procédure de Recommandation Commune est très lente et ne permet pas une bonne gestion des ressources. Dans le même temps, le Royaume-Uni ne coopère pas et impose des mesures techniques et des modèles de gestion sans consulter l'UE. Selon M. Rogoff, cette approche n'est plus efficace. Selon lui, le Royaume-Uni poursuit des objectifs différents et l'UE devrait se concentrer sur un plan de gestion dans ses propres eaux et sur un cadre pour ses pêcheurs. L'UE doit être plus proactive que réactive, selon M. Rogoff.

Mme Leocadio a souligné que ces stratégies pluriannuelles ont pour but de définir une approche commune afin de garantir que les deux parties soient en phase. Aucun de ces objectifs ne sera discriminatoire. Les EHQ n'ont pas été abordées de manière aussi approfondie que les espèces sous quotas, mais ce sujet revêt désormais une importance politique pour les deux parties. L'objectif est de définir une stratégie globale, puis de l'appliquer à une stratégie pilote (en collaboration totale avec les parties prenantes). Mme Leocadio a ajouté qu'elle était prête à rester en contact étroit avec le CC sur ces sujets et à assister aux réunions des Groupes de Discussion concernés.

Johnny Woodlock a soulevé un problème lié aux couteaux de mer, car les pêcheurs écossais peuvent utiliser des dragues à impulsion électrique, alors que l'utilisation de cet engin n'est pas autorisée dans les pêches côtières irlandaises. Cela crée un désavantage qui devrait être abordé.

Olivier Lepretre a ajouté qu'une autre question qui progresse lentement concerne la gestion des sennes danoises. Le CC n'a pas été en mesure d'avancer sur ce point, et davantage d'actions sont nécessaires au sein des structures nationales et européennes.

Mme Leocadio a confirmé que tous les commentaires avaient été pris en compte et que la DG MARE se réjouit de collaborer plus étroitement avec le CC sur ces sujets afin de développer des propositions concrètes pour mener des discussions constructives avec le Royaume-Uni.

Après une courte pause, le Président a redonné la parole au Directeur Donatella pour discuter des résultats de la consultation sur le fonctionnement de la PCP. M. Donatella s'est concentré sur les défis mis en avant par les personnes interrogées, notamment :

- Mise en œuvre de l'obligation de débarquement ;
- Intégration des dimensions sociales et économiques de la PCP lors de la fixation des possibilités de pêche ;
- Gestion des stocks partagés avec le Royaume-Uni ;
- Amélioration de la collecte des données et de la qualité des avis scientifiques.

En ce qui concerne ce dernier point, M. Donatella a mentionné que la Commission prévoit de publier

un plan d'action sur la protection de la biodiversité. En dehors d'autres objectifs, ce plan vise à garantir une base de connaissances solide pour aborder des questions telles que les impacts sur les espèces et les habitats sensibles, également dans le contexte de la pêche. *"À cet égard, il était intéressant de constater que les parties prenantes font la promotion de pêches parfaitement documentées."*

Il a ensuite mentionné les éléments de financement, et en particulier les commentaires sur la programmation du FEAMPA, qui devrait être suffisamment dynamique pour relever les défis liés à la décarbonation et à la résilience aux fluctuations des prix de l'énergie.

La régionalisation a également été évoquée comme un élément clé de la PCP. Toutefois, des améliorations sont encore nécessaires, notamment en ce qui concerne la transparence des processus décisionnels et l'engagement des parties prenantes.

En conclusion de son intervention, M. Donatella a expliqué que la Commission prévoit de publier le rapport à la fin du mois de novembre. D'autres évaluations et interactions avec les parties prenantes sont à prévoir par la suite. Il a réaffirmé que la Commission n'a pas l'intention d'élaborer des propositions visant à modifier le PCP.

Le Président a conclu ce point et a informé les participants que toutes les questions sur le sujet traité peuvent être envoyées au Secrétariat, qui les recueillera et en informera le Directeur Donatella, conformément au point d'action précédent.

5. Mise à jour du programme de travail et du budget du CC EOS pour l'Année 17 (Secrétariat)

Mo Mathies a présenté la liste des sujets sur lesquels le CC EOS va se concentrer pour les mois restants dans l'exercice financier en cours, y compris les Possibilités de Pêche 2023, le Brexit et le développement de l'outil d'identification des stocks à quotas limitants "choke" du CC EOS. Elle a ensuite mentionné les réunions auxquelles le CC a participé au cours de l'année et a également fourni les dates des prochaines réunions jusqu'à la fin de l'année, y compris les sessions plénières du CC EOS en septembre.

Mme Mathies a souligné que les membres sont informés de toutes les réunions via la mise à jour mensuelle disponible en ligne dans l'Espace Membres sur le site www.nwwac.org. En outre, les détails des réunions peuvent également être consultés dans l'Espace Membres et sous l'onglet Réunions.

Mme Mathies a donné un aperçu du compte de l'Année 17 (Y17), précisant qu'il manquait le paiement du solde de la Commission calculé sur les dépenses réelles de cette année. Elle a ensuite présenté l'aperçu des dépenses, expliquant que si le CC EOS devrait excéder les dépenses en matière d'interprétation et de traduction, l'ensemble des dépenses réelles attendues est inférieur aux dépenses prévues. Elle a proposé que la somme non dépensée (environ 20 000 EUR) soit utilisée pour engager un développeur web et mettre à jour le site Internet du CC. Mme Mathies a expliqué qu'il n'y a pas d'intention de changer la conception du site Internet, mais que l'amélioration des fonctionnalités de gestion de fond est nécessaire du point de vue du Secrétariat.

ACTION : Le ComEx a approuvé la proposition du Secrétariat d'allouer le budget de l'année 17 à la mise à jour du site Internet.

Enfin, Mme Mathies a donné un aperçu du calendrier financier pour l'année 17.

Vous trouverez plus de détails sur ces sujets dans les diapositives 10 à 19 de [cette présentation](#).



6. Mise à jour de la campagne d'adhésion au CC EOS (Secrétariat)

Mme Mathies a présenté l'exercice de recherche de membres, en fournissant une mise à jour des progrès réalisés avec des détails sur les ONG contactées directement en juin 2022 et les réponses reçues (voir la diapositive 20 de [cette présentation](#) pour plus d'informations). Elle a demandé aux membres d'informer le Secrétariat de toute ONG ou de toute autre organisation qui pourrait apporter une contribution bénéfique au travail du CC EOS.

7. Questions diverses

M. O'Donoghue a estimé que les membres doivent choisir entre une participation entièrement virtuelle ou en personne aux réunions. Selon lui, les réunions hybrides ne sont pas très efficaces. En cas de réunions en présence, les experts et les représentants de la Commission devraient avoir la possibilité de participer à distance si nécessaire. Cependant, il est essentiel que les représentants du CIEM soient présents physiquement pour la présentation de l'avis du CIEM une fois par an. Le CC doit poursuivre dans cette voie et examiner comment organiser ces réunions de la meilleure façon possible pour le CIEM.

ACTION : Le Secrétariat demandera l'avis des membres sur l'organisation future des réunions (entièrement virtuelles/hybrides/en personne). Le CC EOS continuera à assurer le lien avec le CIEM en ce qui concerne sa participation en personne aux réunions.

8. Synthèse des actions convenues et des décisions prises par le Président

1	Suite au dialogue avec la Directrice Donatella, les membres sont invités à envoyer d'autres questions au Secrétariat qui les transmettra ensuite à Donatella.
2	Les implications du Brexit sur le fonctionnement de la PCP seront débattues séparément de l'exercice de rapport de la PCP par la DG MARE. Le sujet pourrait être pris en compte dans le cadre de référence de l'ADG sur la PCP qui sera bientôt créé. La liste des sujets de la consultation sur le rapport de l'appel à propositions fournie par le directeur Donatella dans son allocution servira de base aux termes de référence de l'ADG.
3	Une fois que le rapport du CSTEP sur le NQS est disponible, il doit être examiné par le CC EOS et le Forum Inter-CC sur le Brexit pour décider des conseils sur les problèmes d'un CC unique ou de plusieurs CC.
4	Le Comité exécutif a approuvé la lettre conjointe des CC sur l'engagement des parties prenantes dans le SCF préparée par le Forum inter-CC sur le Brexit.
5	Le Comité exécutif a approuvé la proposition du Secrétariat d'allouer le budget Y17 à la mise à jour du site Web.
6	Le Secrétariat demandera l'avis des membres sur l'organisation future des réunions - entièrement virtuelles/hybrides/entièrement en direct. Le CC EOS continuera à assurer la liaison avec le CIEM sur sa participation en direct aux réunions.



9. Liste des participants

Membres du CC EOS	
Emiel Brouckaert (Chair)	Rederscentrale
John Lynch	ISEFPO
Patrick Murphy	ISWPO
Sean O'Donoghue	KFO
Jean-Marie Robert	Pecheurs de Bretagne
Jan Kappel	EAA
Alexandra Philippe	EBCD
Irene Prieto	ANASOL
Suso Lourido Garcia	Puerto de Celeiro S.A. OPP-77
Geert Meun	VisNed
Johnny Woodlock	Irish Seal Sanctuary
Experts et observateurs	
Ana Leocadio	DG MARE
Arthur Yon	FROM Nord
Caroline Alibert-Deprez	DG MARE
Deirdre Hoare	Independent consultant
Dimitri Rogoff	CRPMEM Normandie
Fabrizio Donatella	DG MARE
Franck Le Barzic	Cobrenord
Gerakd Hussenot Desenonges	Blue Fish
Manu Kelberine	CRPMEM Bretagne
Aodh (Hugh) O Domhnaill	IFPO
José Beltran	OPP-7 Burela
Ralf Doering	DG MARE
Dirk Van Guyze	Belgian Department of Agriculture and Fisheries
Juan Antonio Espejo	Spanish Minister of Agriculture, Fisheries and Food
Marta del Avellanal	Spanish Minister of Agriculture, Fisheries and Food
Killian Chute	EFCA
Olivier Lepretre	CRPMEM Hauts de France
Norah Parke	KFO
Tamara Talevska	NSAC Secretariat
Secrétariat du CC EOS	
Mo Mathies	Executive Secretary
Matilde Vallerani	Deputy Executive Secretary